

Le 14 janvier 2004

Secrétaire du BAPE
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de Madame Danielle Dallaire

N/Réf. : 5.08.01/02 Général

Objet : Audience publique concernant les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford

Madame,

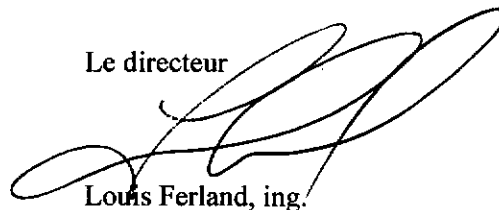
À l'examen du projet soumis par le promoteur Mont-Orford inc. lors de l'audience publique mentionnée en rubrique, nous constatons que plus de 1 000 unités de logement seraient construites le long de la route 141; ce qui suppose un grand nombre d'accès additionnels à ladite route. Or, la multiplication des accès est l'un des principaux facteurs de dégradation des conditions de fonctionnalité et de sécurité des routes du réseau supérieur.

C'est pourquoi, le ministère des Transports rappelle au promoteur qu'en vertu de l'article 23 de la Loi sur la voirie, la construction de tout accès à la route est assujettie à l'obtention préalable d'une autorisation du ministre. De plus, le Ministère souhaite être consulté lors de l'élaboration du plan d'aménagement des accès prévus, et ce, afin de s'assurer de maintenir des conditions de circulation fluides et sécuritaires sur la portion de route en cause.

Pour toute information additionnelle dans le cadre de ce dossier, je vous invite à communiquer avec M. Jean Gagné, chargé de projet en environnement pour la Direction de l'Estrie, au numéro de téléphone (819) 820-3280, poste 328 ou par courrier électronique à jegagne@mtq.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur



Louis Ferland, ing.

LF/JG/cd